RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DocuSign Envelope ID: 8058A8EE-7C84-40A0-A742-73E9A6BDFD22

NEXITY LOGEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 6.561.944 euros
Siège social : 19, rue de Vienne – TSA 60030 – 75801 Paris cedex 08
399 381 821 RCS Paris

oooOOooo

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à 9 heures 45,

La société **Nexity**, société anonyme, au capital de 280.648.620 euros dont le siège social est situé au 19, rue de Vienne, TSA 50029, 75801 Paris cedex 08, immatriculée sous le numéro d'identification unique 444 346 795 RCS Paris, représentée par Madame Véronique BEDAGUE, Présidente directrice-générale,

Associé unique (l' « **Associé Unique** ») de la société Nexity Logement, société par actions simplifiée, au capital de 6.561.944 euros, dont le siège social est situé au 19, rue de Vienne, TSA 60030, 75801 Paris cedex 08, immatriculée sous le numéro d'identification unique 399 381 821 RCS Paris (la « **Société** ») dont elle détient la totalité des 6.561.944 actions de 1 euro de valeur nominale chacune composant le capital social,

[…]
- Renouvèlement du mandat du commissaire aux comptes titulaire,
- Non-renouvèlement du mandat du commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[…]

QUATRIEME DECISION
(Renouvèlement du mandat du commissaire aux comptes titulaire)

L'Associé Unique, après avoir constaté que le mandat de la société KPMG Audit IS SAS, société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, dont le siège social est 2 avenue Gambetta – Tour Eqho – 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 512 802 653 RCS NANTERRE, Commissaire aux Comptes titulaire, vient à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

CINQUIEME DECISION
(Non-renouvèlement du mandat du commissaire aux comptes suppléant)

L'Associé Unique, après avoir constaté que le mandat de la société SALUSTRO REYDEL, Commissaire aux comptes suppléant vient à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide de ne pas le renouveler.

DocuSign Envelope ID: 8058A8EE-7C84-40A0-A742-73E9A6BDFD22

SIXIEME DECISION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs à LEXTENSO ou au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

[…]

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME PAR LE DIRECTEUR GENERAL

M. Filipe RAMOS

